Publication: jeudi 21 juillet 2016 10:05

Jean-Pierre Sueur a participé activement à la Commission mixte paritaire composée de quatorze membres (sept députés et sept sénateurs) qui est parvenue à un accord, dans la soirée de mercredi, sur la rédaction du projet de loi prorogeant l'état d'urgence pour six mois. Le texte final a été adopté par treize voix pour et une contre.

Jean-Pierre Sueur avait, au préalable, plaidé pour cet accord devant le Sénat. Il a considéré que face au drame de Nice, l'union devait l'emporter sur les polémiques politiciennes. Il avait dit aussi que le projet de loi devait donner de nouveaux moyens pour « *lutter contre le terrorisme et les horreurs qu'il entraîne »*, dans le respect de l'État de droit. Il souligne que le texte adopté par la commission mixte paritaire prend pleinement en compte ces deux impératifs. Il en rendra compte ce jeudi, à partir de 15 h, devant le Sénat.